

27 novembre 2017

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 12 septembre 2017: «Pour le maintien du trajet initial du bus N° 1».

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2017. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer, lors de la séance du 9 octobre 2017. La rapporteuse remercie chaleureusement M^{me} Shadya Ghemati, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 9 octobre 2017

Audition de M. Christian Huber, président de l'Association des intérêts de Champel-Florissant (AICF), et de M^{me} Reina Kalo, vice-présidente de l'AICF, pétitionnaires

M. Huber indique que la révolte gronde à Champel car l'itinéraire de la ligne de bus N° 1 a été modifié, amputé de quatre arrêts. Cette ligne permettait de se rendre à Rive et à la gare de Cornavin sans transbordement. Depuis qu'elle a été prolongée jusqu'à l'Hôpital des Trois-Chêne, elle a été amputée d'une partie du circuit qui lui permettait de passer par le quartier de l'Hôpital et une partie de Champel. Suite à ce changement, quatre arrêts dans le quartier Champel-Hôpital, soit les arrêts Roseraie, Reverdin, Calas et Plateau de Champel, ont disparu de l'itinéraire de la ligne N° 1. Cela constitue une grosse perturbation pour les gens de ce quartier dense qui se trouve coupé d'une connexion directe et commode, notamment de Champel à Rive.

M^{me} Kalo remarque que cette suppression ne représente que quelques minutes de gain pour les Transports publics genevois (TPG).

M. Huber ajoute qu'il y a eu une forte réaction de la part des habitants, ce qui a poussé l'AICF à agir. La pétition préparée par l'AICF a été immédiatement remplie de centaines de signatures, cela sans publicité.

La pétition demande le rétablissement des quatre arrêts précités. Les TPG ont concocté une alternative qui n'en est pas une, notamment sous l'impulsion des

remarques des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), soit la mise en place du petit bus N° 35. Il passe devant Beau-Séjour et redescend sur l’Hôpital. C’est un bus subventionné par la Ville qui est tout petit: il comprend 18 places au lieu des 127 places du bus de la ligne N° 1. Il est inadapté pour les personnes âgées et les handicapés, ce qui est regrettable pour un bus qui mène à l’Hôpital. De plus, il n’a pas la même fréquence et n’assure pas le lien avec Rive et la gare de Cornavin.

M^{me} Kalo dit que ce petit bus N° 35 est la réunion de deux petites boucles, qui en aucun cas ne solutionne le trajet perdu par la suppression des arrêts du bus N° 1.

M. Huber ajoute que les TPG ont précisé que, en décembre, il y aurait un bus un peu plus grand. Il n’en connaît pas la capacité, toutefois cela ne change pas le problème: il ne s’agit pas d’une question de capacité, mais de trajet.

L’AICF ne veut pas que les habitants soient coupés d’un lien nécessaire. Un des arguments donnés par les TPG est que l’Hôpital des Trois-Chêne a des demandes. Or il s’agit pour le quartier qui est dense en population d’un important problème de liaison.

Ce changement d’itinéraire pose aussi problème à la Clinique La Colline, qui a fait une pétition de son côté et négocie en direct avec les TPG. Elle a obtenu un arrêt sur la ligne N° 35, mais les usagers restent mécontents. L’AICF, de son côté, n’a reçu qu’une fin de non-recevoir des TPG. D’autres établissements hospitaliers sont aussi mécontents de la disparition des quatre arrêts cités, notamment l’Hôpital Beau-Séjour.

M^{me} Kalo indique qu’ils ont eu des contacts avec M. Barthassat et les TPG.

Questions

Un commissaire dit qu’on a le sentiment qu’il n’y a que le bus N° 1 qui passe dans le quartier, et ce n’est pas vrai: il y a les N°s 3 et 5. Est-ce que d’autres bus passent aux arrêts qui ont disparu?

M. Huber répond que les bus N°s 3 et 5 vont directement de l’Hôpital à Claparède. Les arrêts en question ne sont plus desservis du tout, sauf par le bus N° 35.

Un commissaire demande si ces modifications sont en lien avec les travaux en cours dans le quartier.

M. Huber dit qu’il ne le pense pas. Du point de vue des TPG, il s’agit d’une suppression qui permet de gagner six minutes pour les reporter sur la prolongation qui va aux Trois-Chêne.

Un commissaire demande où en sont les négociations avec le Canton et les TPG, étant donné que, à son avis, la commission des pétitions n’a pas les compétences juridiques pour traiter le dossier.

M. Huber dit que le texte de la pétition a été adressé au Conseil d'Etat, à la direction des TPG et à la Ville. L'association a souhaité aller de l'avant et exposer le problème du quartier en raison de la fin de non-recevoir des TPG.

Un commissaire se demande quel est l'argument de la fin de non-recevoir.

M^{me} Kalo répond que M^{me} Hornung aux TPG lui a dit que c'était une décision prise par sa direction. Le bus N° 35 remplace la ligne N° 1; alors qu'au début de l'avenue de Champel, il y a trois bus qui passent.

M. Huber dit ne pas comprendre cette coupure dans un quartier aussi dense.

Un commissaire dit que la commission n'a pas de pouvoir et que la Ville n'a qu'une petite participation dans la ligne 35, mais c'est tout. Elle demande si des changements sont prévus à partir du 10 décembre.

M. Huber répond que non, pas à sa connaissance.

Un commissaire demande si ce changement est lié au futur CEVA.

M. Huber dit que c'est un des arguments avancés par les TPG, à savoir l'existence future d'un arrêt.

M^{me} Kalo ajoute qu'il semble que les votations sur le prix des billets TPG ont eu une influence.

Un commissaire demande si cela veut dire que les TPG ont dû réduire l'offre.

M^{me} Kalo acquiesce.

Un commissaire dit que la ligne N° 3 avait posé problème à un moment donné, et suite à une grosse mobilisation le tracé avait été rétabli. Elle demande si cela était dû à leur action.

M. Huber répond que l'AICF n'était pas impliquée.

Un commissaire demande si cette pétition ne devrait pas être gérée par le département de M. Barthassat.

M. Huber dit qu'il est important que tout le monde soit informé.

La présidente rappelle que la Ville est représentée au conseil d'administration des TPG par M. Pagani.

Les auditionnés soulignent que l'AICF est la plus ancienne association de quartier de la ville et va fêter son 80^e anniversaire. Elle a un grand nombre de membres et une certaine représentativité.

Propositions d'auditions

Une commissaire propose d'écouter le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, soit le département de M. Barthassat.

Les commissaires proposent aussi les TPG et M. Pagani.

Une commissaire propose le renvoi au Conseil administratif sans audition car, quelle que soit l'audition à laquelle on procéderait, la seule chose qu'on pourra faire au bout du compte, c'est soutenir ou ne pas soutenir. Le Conseil municipal ne peut rien changer lui-même.

Un commissaire pense que la Ville a quelque chose à dire. En effet, si la Ville est partie prenante de la ligne N° 35, elle peut intervenir. Il propose de geler la pétition en attendant que le Canton se prononce.

La présidente estime que cela va prendre du temps et coûter une certaine somme par année à la Ville.

Une commissaire revient sur les arguments de l'AICF. Pour ce qui est du lien entre le prix du billet et la réduction de l'offre, une prise en charge plus importante a été votée le mois passé au Grand Conseil. De ce fait, la question financière pourrait être revue par les TPG. S'agissant du trajet, les TPG estiment, selon des comptages, qu'il y a plus de monde sur le nouveau parcours. Cependant, le changement d'itinéraire demande aux usagers trop d'efforts physiques, notamment aux personnes âgées ou handicapées. En effet, il y a environ 200 m à parcourir entre l'arrêt Peschier du bus N° 3 en direction de la Ville sis 10, avenue de Champel et l'arrêt du N° 1 Peschier sur la rue de Contamines. Et la distance entre l'arrêt du N° 3 devant le 24, avenue de Champel et l'arrêt du N° 1 Peschier sur la rue de Contamines est de 400 m! Lorsque le bus est trop loin ou trop rare, qu'il y a trop de transbordements, les gens reprennent leur voiture.

La commissaire estime qu'il faut insister auprès du Conseil administratif en signalant les difficultés pour le quartier et les personnes concernées. A la sortie du tunnel du CEVA sur la Roseraie, il y aura des nouveaux arrêts de bus, mais aussi des soucis de distances. Elle attire l'attention de la commission sur le fait qu'il y a plus de 5700 électeurs inscrits rien qu'au local des Crêts-de-Champel et qu'ils se souviendront du choix du Conseil municipal. Aussi, il ne faut pas lâcher ce sujet. Il ne faut pas casser le bus du quartier.

Un commissaire pense que les auditions ne sont pas nécessaires. Elles ne vont pas amener plus d'informations. Il faut demander à M. Pagani d'intervenir au sein du Conseil administratif. Ce qu'approuve une commissaire socialiste.

Un commissaire redoute que la Ville perde la main.

Un commissaire se déclare du même avis que sa collègue.

Vote sur la question du renvoi de la pétition au Conseil administratif

Le renvoi de la pétition P-373 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité, soit par 14 oui (1 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG).

Annexe: pétition P-373

REÇU le
30 JUIN 2017

ASSOCIATION DES INTERETS DE CHAMPEL-FLORISSANT

P-373

Case postale 72 - 1211 Genève 12 - email : aichampel@gmail.com - www.aichampel.ch
tél 079-203.45.33 - 079-250.98.25

Conseil Municipal de la Ville de Genève
Secrétariat
17, rue Pierre-Fatio
1204 Genève

Genève, le 28 juin 2017

Pétition pour le maintien du trajet initial du Bus No 1

Messieurs,

Nous vous remettons, en annexe et pour information, copie de la pétition dont l'original a été remis ce jour au Grand-Conseil.

Elle demande le rétablissement du trajet du Bus No 1 entre les arrêts Hôpital et Peschier soit rétablissement des quatre arrêts suivants : Roseraie, Reverdin, Calas et Plateau de Champel.

En effet depuis décembre dernier le Bus No1 ne dessert plus une partie de notre quartier qui a pourtant une très forte densité d'habitants (secteurs des Crêts-de-Champel et Plateau de Champel) d'étudiants (Cité Universitaire et Haute Ecole de Santé du 47, avenue de Champel) de malades et employés (hôpitaux de Beau-Séjour et de la Colline).

L'alternative offerte (le bus No35) est de faible capacité, n'assure pas de façon efficace la prise en charge des personnes à mobilité réduite et n'offre pas du tout les mêmes services que la ligne du Bus No1 qui offrirait :

- une liaison directe entre la gare CFF de Cornavin et Champel,
- un accès facile et direct pour se rendre dans le quartier de Rive (arrêt Terrassière).

Notre souci est partagé aussi par les usagers de la clinique de la Colline qui se sont aussi mobilisés en signant leur propre pétition (forte de quelque 500 signatures).

Au printemps, notre association a pris contact avec la direction des TPG, sans succès. De ce fait, nous avons donc lancé cette pétition qui a récolté 757 signatures d'avril à mi-juin 2017 dont les originaux ont été déposés ce jour au Grand-Conseil.

./.

ASSOCIATION DES INTERETS DE CHAMPEL-FLORISSANT

Case postale 72 – 1211 Genève 12 - email : aichampel@gmail.com - www.aichampel.ch
tél 079-203.45.33 – 079-250.98.25

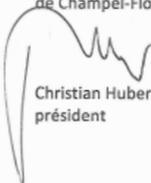
Les responsables de notre comité en charge de cette pétition sont les suivants :

- Christian Huber, président de l'AICF, 14 rue Louis-Curval, 1206 Genève - 079-250.98.25,
- Reina Kalo, vice présidente de l'AICF, 11 rue Monnier, 1206 Genève – 079-203.45.33.

Nous restons bien volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

AICF – Association des Intérêts
de Champel-Florissant



Christian Huber
président



Reina Kalo-de Caboga
vice-présidente

Annexe : mentionnée.

